



Assemblée générale

Distr. générale
5 mars 2010
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Point 53 a) de l'ordre du jour

**Développement durable : mise en œuvre d'Action 21,
du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre
d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial
pour le développement durable**

L'eau et les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale

Note du Secrétariat*

Résumé

La présente note est soumise en application de la résolution 64/198, dans laquelle l'Assemblée générale a invité son président à organiser, à l'occasion de sa soixante-quatrième session, un dialogue interactif de haut niveau qui aurait lieu à New York le 22 mars 2010, Journée mondiale de l'eau, et serait consacré à la mise en œuvre de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie ». Elle contient, à l'intention des États Membres, des renseignements d'ordre général sur l'eau et les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, thème de l'un des segments du dialogue interactif.

* La présente note a été élaborée par le Département des affaires économiques et sociales, qui assure les services de secrétariat d'ONU-Eau, mécanisme interinstitutions que le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination, par l'intermédiaire de son Comité de haut niveau sur les programmes, a chargé de coordonner à l'échelle du système des Nations Unies les activités de suivi dans le domaine des ressources en eau et de l'assainissement.



Table des matières

| | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| I. Introduction | 3 |
| II. Objectifs de développement convenus à l'échelle internationale et questions relatives à l'eau douce | 4 |
| III. Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs inscrits dans la Déclaration du Millénaire | 5 |
| IV. Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs relatifs à l'eau et à l'assainissement | 7 |
| V. Préparer l'avenir | 20 |

« Nous ne ménagerons aucun effort pour délivrer nos semblables – hommes, femmes et enfants – de la misère, phénomène abject et déshumanisant qui touche actuellement plus d'un milliard de personnes. Nous sommes résolus à faire du droit au développement une réalité pour tous et à mettre l'humanité entière à l'abri du besoin. »

(Déclaration du Millénaire, résolution 55/2 de l'Assemblée générale)

I. Introduction

1. L'eau douce, tout comme l'air, est l'un des éléments naturels essentiels aussi bien à la vie humaine et à la civilisation qu'à la faune, à la flore et aux écosystèmes. Elle fait l'objet de nombreux accords internationaux et régionaux et objectifs de développement convenus à l'échelle internationale. La présente note a pour objet de servir de base aux débats intergouvernementaux de haut niveau qui se poursuivent sous les auspices des Nations Unies, dans le cadre de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie ». La question de l'eau y est examinée sous un angle stratégique dans le contexte de la définition des orientations politiques mondiales et compte tenu des multiples utilisations de l'eau pour l'être humain et pour l'environnement.

2. Il existe de nombreux niveaux de responsabilité en matière de gestion de l'eau douce, notamment les niveaux régional et transfrontalier, national et infranational. Il importe de prendre en considération, dans les débats consacrés à l'eau, l'ensemble des défis ayant trait à la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable, dont il est rendu compte dans les objectifs du Millénaire pour le développement.

3. Il convient d'examiner tous les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, y compris les objectifs du Millénaire, sous l'angle des ressources en eau. L'accès à l'eau potable et à des services d'assainissement est indispensable à la réalisation de bon nombre d'objectifs de développement convenus à l'échelle internationale – tels que l'éradication de la pauvreté, la lutte contre la faim et la garantie de soins de santé – et pas seulement ceux qui ont explicitement trait à l'eau. La présente note doit être lue en parallèle avec les notes complémentaires sur l'eau et le changement climatique et sur l'eau, la paix et la sécurité (voir les documents A/64/692, A/64/693 et A/64/695), ainsi qu'avec d'autres notes et rapports tendant à accélérer la réalisation des objectifs, notamment le *Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement de 2009*.

4. Dans la Déclaration du Millénaire, adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 52/2 du 8 septembre 2000, les 189 États Membres que comptait alors l'Organisation ont établi un cadre novateur pour le développement au XXI^e siècle, en reconnaissant à la fois le devoir de solidarité de la communauté internationale et les responsabilités de chaque nation souveraine. Ils y abordaient les thèmes suivants : valeurs et principes; développement et élimination de la pauvreté; paix, sécurité et désarmement; protéger notre environnement commun; protéger les groupes vulnérables; répondre aux besoins spéciaux de l'Afrique; et renforcer l'Organisation des Nations Unies.

5. Afin de faciliter l'essentiel des débats sur les politiques de développement et l'assistance, les principes établis dans la Déclaration du Millénaire ont été

récapitulés dans les huit objectifs du Millénaire pour le développement, qui constituent une base efficace pour favoriser le dialogue et renforcer le principe de responsabilité en matière de développement, en particulier dans le domaine social. Toutefois, au-delà des objectifs du Millénaire et des cibles dont ils sont assortis, la Déclaration contient bien d'autres objectifs ayant trait notamment à la gouvernance mondiale et au renforcement de l'Organisation, au droit fondamental au développement, et à la paix, à la sécurité et au désarmement, objectifs tout aussi essentiels au progrès et au bien-être de l'humanité.

6. S'il n'est pas ici question d'analyser de manière approfondie tous les aspects de la Déclaration, il convient, lors de l'examen des politiques générales internationales et nationales relatives à l'eau, de garder à l'esprit tous ces objectifs, la plupart d'entre eux ayant, directement ou indirectement, un lien avec l'eau. Il faudrait toujours aborder les objectifs du Millénaire parallèlement aux principes plus larges inscrits dans la Déclaration du Millénaire. C'est pourquoi la présente note commence par examiner la Déclaration avant d'aborder les huit objectifs du Millénaire pour le développement et leurs liens avec l'eau. À mi-parcours de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie », le Secrétariat y dresse le bilan des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et propose des recommandations pour préparer l'avenir.

II. Objectifs de développement convenus à l'échelle internationale et questions relatives à l'eau douce

7. La Déclaration du Millénaire établit un ambitieux programme pour améliorer la condition humaine d'ici à 2015. La Déclaration et les objectifs du Millénaire engagent la communauté internationale, y compris les gouvernements du monde entier, à respecter un programme précis pour lutter contre la pauvreté, la famine, l'analphabétisme, la maladie, la discrimination à l'égard des femmes et la dégradation de l'environnement.

8. S'agissant de la Déclaration, les objectifs les plus importants directement liés à l'eau douce sont les suivants :

a) Mettre fin à l'exploitation irrationnelle des ressources en eau, en formulant aux niveaux régional, national et local, des stratégies de gestion de l'eau qui permettent d'assurer aussi bien un accès équitable qu'un approvisionnement adéquat;

b) Réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population mondiale dont le revenu est inférieur à un dollar par jour et celle des personnes qui souffrent de la faim; et réduire de moitié, d'ici à la même date, la proportion des personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable ou qui n'ont pas les moyens de s'en procurer.

En résumé, en matière de ressources en eau et d'assainissement, les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable ou qui n'ont pas les moyens de s'en procurer, et à mettre fin à l'exploitation irrationnelle des ressources en eau.

9. Les objectifs supplémentaires adoptés au Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Johannesburg en 2002, tendaient à élaborer, d'ici à 2005, des plans intégrés de gestion et d'utilisation efficace des ressources en eau et

à réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de personnes qui n'ont pas accès à des services d'assainissement de base.

10. Le principal objectif de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015) consiste à promouvoir la réalisation, d'ici à 2015, des engagements pris à l'échelle internationale au sujet de l'eau et des questions connexes, pour que la Décennie soit bel et bien une décennie d'action. Il s'agit de la deuxième décennie internationale des Nations Unies consacrée à l'eau, la première étant la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement (1981-1990).

11. S'agissant du renforcement de l'Organisation des Nations Unies, qui fait partie des objectifs énoncés dans la Déclaration, en 2004, par l'intermédiaire de son Comité de haut niveau sur les programmes, le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination a créé ONU-Eau, mécanisme interinstitutions chargé d'harmoniser et de coordonner les activités relatives à l'eau et à l'assainissement menées par les 27 organismes, départements et programmes du système des Nations Unies.

III. Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs inscrits dans la Déclaration du Millénaire

12. La Déclaration du Millénaire fixe à 2015 la date butoir pour la réalisation de la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement, qui établissent des critères quantitatifs pour réduire de moitié l'extrême pauvreté sous toutes ses formes. Alors qu'il ne reste plus que cinq ans avant l'échéance prévue, le monde est enlisé dans une crise économique d'une gravité et d'une ampleur sans précédent. Les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs sont menacés par une croissance économique poussive – voire négative –, une réduction des ressources, une raréfaction des débouchés commerciaux pour les pays en développement et une éventuelle réduction des flux d'aide en provenance des pays donateurs. Parallèlement, les effets du changement climatique se font de plus en plus sentir et pourraient avoir des conséquences dévastatrices aussi bien pour les pays riches que pour les pays pauvres. Aujourd'hui plus que jamais, la volonté de renforcer le partenariat mondial établi dans la Déclaration doit guider notre action collective.

13. Le *Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement de 2009* rendait compte des progrès remarquables que de nombreux pays et régions avaient faits avant que le paysage économique ne change radicalement en 2008. Dans les pays en développement, un peu plus d'un quart de la population vivait dans l'extrême pauvreté en 2005, contre un peu moins de la moitié de la population en 1990.

14. D'importants progrès ont également été réalisés dans le domaine de l'éducation. Dans l'ensemble des pays en développement, le taux d'inscription dans l'enseignement primaire atteignait 88 % en 2007, contre 83 % en 2000. L'essentiel des progrès a été enregistré dans les régions accusant le plus grand retard. En Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, le taux d'inscription a augmenté de 15 % et 11 %, respectivement, entre 2000 et 2007.

15. Le nombre de décès parmi les enfants de moins de 5 ans a baissé de manière constante partout dans le monde; en dépit de la croissance démographique, il est passé de 12,6 millions de décès en 1990 à environ 9 millions de décès en 2007. Bien

que l'Afrique subsaharienne continue d'enregistrer les taux de mortalité infantile les plus élevés, des études récentes font état dans les domaines d'intervention clefs de progrès remarquables qui pourraient améliorer considérablement la situation des enfants de la région dans les années à venir.

16. Parmi les interventions susmentionnées figure la distribution de moustiquaires traitées à l'insecticide pour lutter contre le paludisme qui fait de nombreuses victimes parmi les enfants. Grâce aux vaccinations « de la deuxième chance », des progrès considérables sont également constatés dans la lutte contre la rougeole. À l'échelle mondiale, en unissant ses efforts, la communauté internationale est parvenue à réduire de 97 % la consommation des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, créant ainsi un précédent en matière de coopération internationale.

17. Ces réalisations sont la preuve que les objectifs fixés sont à notre portée, et ce, même dans les pays très pauvres. Les objectifs du Millénaire doivent continuer à servir de point de repère à l'action de la communauté internationale et, même en ces temps difficiles, il ne faut pas perdre de vue l'idéal d'un monde sans pauvreté. Il faut redoubler d'efforts pour fournir un travail productif et décent à tous, y compris aux femmes et aux jeunes. La proportion de femmes dans les emplois rémunérés en dehors du secteur agricole n'a augmenté que de façon marginale au fil des ans. En Asie du Sud, en Afrique du Nord et en Asie occidentale, les possibilités d'emploi demeurent extrêmement limitées pour les femmes.

18. La guerre contre la faim doit être livrée avec une vigueur renouvelée, en particulier dans l'intérêt des plus jeunes. Dans les pays les plus durement touchés par la récente hausse des prix des denrées alimentaires, il faut faciliter l'accès à la nourriture et renforcer les politiques sociales afin d'atténuer les effets négatifs sur les pauvres. Il faut également redoubler d'efforts dans le domaine de l'éducation pour faire en sorte que tous les enfants soient scolarisés, en particulier ceux qui vivent en milieu rural, et pour éliminer les inégalités fondées sur le sexe et l'origine ethnique, y compris parmi les minorités linguistiques et religieuses. La cible consistant à éliminer, d'ici à 2005, les inégalités fondées sur le sexe dans l'enseignement primaire et secondaire a d'ores et déjà été manquée.

19. Une plus grande volonté politique doit être mobilisée pour faire reculer la mortalité maternelle, en particulier en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, où les progrès sont à ce jour négligeables. Des progrès nettement plus rapides sont nécessaires pour donner accès à des services d'assainissement de qualité au 1,4 milliard de personnes qui en étaient privées en 2006, avec toutes les conséquences que cela suppose pour la santé et pour l'environnement local. Au taux de progression actuel, la cible établie en matière d'assainissement ne sera pas atteinte d'ici à 2015.

20. Les progrès les plus manifestes ont été enregistrés dans les domaines où les interventions ciblées ont eu un effet immédiat et où l'augmentation des sources de financement s'est traduite par une expansion des programmes visant à fournir des services et des moyens directement à ceux qui en ont besoin. On citera à titre d'exemple le cas de la lutte contre le paludisme, la réduction très sensible du nombre de décès dus à la rougeole et le taux de couverture du traitement antirétroviral du VIH/sida, qui a été multiplié par 10 en cinq ans. En revanche, les progrès ont été plus modestes lorsqu'ils auraient exigé des changements structurels et une forte volonté politique pour garantir un financement suffisant et durable.

21. Ce qui précède explique probablement les résultats médiocres de la plupart des pays sur les plans de la réduction de la mortalité maternelle et de l'amélioration de l'accès des populations rurales pauvres à des services d'assainissements améliorés. La réalisation des objectifs du Millénaire exige que les politiques de développement soient pleinement intégrées aux efforts déployés pour relancer la croissance et reconstruire l'économie mondiale.

22. Une des principales priorités est la lutte contre le changement climatique, qui doit être perçue comme une occasion de mettre au point des technologies vertes plus efficaces et de procéder aux changements structurels nécessaires pour assurer une croissance durable. La réalisation des objectifs suppose également de concentrer les efforts sur les domaines et les groupes de population qui ont de toute évidence été laissés pour compte : les collectivités rurales, les ménages les plus démunis et les minorités ethniques, qui ont tous un rôle à jouer dans la construction de notre avenir.

23. Les décideurs doivent réaffirmer leur engagement en faveur de la Déclaration qui englobe les objectifs du Millénaire et leurs cibles à caractère quantitatif sans s'y limiter. Il convient de rappeler que les signataires de la Déclaration se sont engagés à respecter un certain nombre de valeurs et principes dans le domaine des droits de l'homme, notamment les suivants : droit au développement, dignité, égalité, liberté, préservation de la nature, solidarité, démocratie, paix, sécurité et désarmement.

24. L'accent mis sur les cibles quantitatives ne doit en aucun cas détourner l'attention des aspects qualitatifs du développement. La Déclaration donne aux objectifs du Millénaire un contexte et un sens, ainsi qu'une orientation éthique et globale. La réalisation des aspirations ultimes énoncées dans la Déclaration pour le bien-être de tous, y compris les milliards de personnes les plus démunies, doit demeurer la véritable priorité des politiques nationales et internationales de développement. Les objectifs et leurs cibles, qui visent essentiellement à répondre, d'ici à 2015, aux besoins du milliard de personnes les plus démunies ne doivent pas être considérés comme un aboutissement, mais comme une étape.

25. À mesure qu'approche 2015, il devient de plus en plus urgent que les décideurs mettent au point une nouvelle stratégie de développement qui aille au-delà des objectifs et tende à réaliser tous les aspects de la Déclaration pour tous. Il est temps d'adopter un nouveau discours sur le développement et de se doter de nouvelles institutions centrées sur la dignité humaine, les droits fondamentaux, la sécurité, la justice écologique et le principe de la responsabilité intergénérationnelle, et qui placent l'être humain et la Terre au cœur du développement.

IV. Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs relatifs à l'eau et à l'assainissement

26. De nombreux événements sont survenus depuis l'adoption de la Déclaration en 2000 : terrorisme, guerre, dysfonctionnement des marchés, immigration, changement climatique et recherche d'un nouveau modèle face aux lacunes du modèle précédent, en particulier après la crise financière qui a éclaté en 2008. À l'échelle mondiale, en 2006, seulement 27 % de la population rurale jouissait des avantages pratiques et des bienfaits considérables pour la santé d'un accès à l'eau courante au domicile familial ou ailleurs. Cinquante pour cent des ruraux dépendaient d'autres sources d'eau potable, telles que des robinets publics, des

pompes manuelles et des puits creusés ou des sources protégés. Une faible proportion de la population rurale dépendait de l'eau de pluie.

27. Alors que près d'un quart (24 %) de la population rurale tire son eau de boisson de sources non améliorées : eau de surface (lacs, rivières, barrages) et puits creusés ou sources non protégés, même l'utilisation d'une source d'eau améliorée ne garantit en rien le caractère salubre de l'eau. En effet, l'eau de boisson tirée de diverses sources améliorées ne répond pas aux normes microbiologiques établies par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), comme l'ont montré les analyses effectuées.

28. Dans les pays en développement, les populations urbaines ont plus de deux fois plus de chances que les populations rurales d'avoir accès à l'eau courante à domicile. Les disparités sont particulièrement marquées en Amérique latine et aux Caraïbes, région qui occupe l'avant-dernier rang mondial en ce qui concerne l'accès à une eau de boisson de qualité améliorée en zone rurale. Seulement 73 % de la population rurale de la région utilise une source d'eau améliorée, contre 97 % en zone urbaine. Actuellement, 1,1 milliard de personnes, soit 18 % de la population mondiale, n'ont pas accès à l'eau potable. Environ 2,6 milliards de personnes, soit 42 % de la population mondiale, n'ont pas accès aux services d'assainissement de base.

29. Un des objectifs du Millénaire pour le développement consiste à réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population qui n'a pas d'accès durable à l'eau potable et à des services d'assainissement de base. En ce qui concerne l'accès à l'eau potable, cet objectif semble réalisable dans la plupart des régions, à l'exception de l'Afrique subsaharienne. De 1990 à 2006, 1,1 milliard de personnes ont obtenu accès à l'eau potable.

30. Les progrès les plus importants ont été accomplis en Asie. En Asie orientale, l'accès à l'eau est passé de 71 % de la population en 1990 à 78 % en 2004 – à la veille du début de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » – et atteignait 88 % en 2006. En Asie du Sud, l'accès à l'eau est passé de 71 % de la population en 1990 à 85 % en 2004 et 83 % en 2006.

31. En Afrique subsaharienne, en revanche, les progrès ont été minimes, les chiffres passant de 49 % de la population en 1990 à 56 % en 2004 et 58 % en 2006. Ainsi, dans cette région, pour réaliser l'objectif établi d'ici à 2015 des efforts considérables en faveur du développement, notamment sous la forme d'investissements massifs et réguliers, seraient nécessaires aux niveaux national et international.

32. On estime qu'il faudrait investir 11,3 milliards de dollars supplémentaires par an pour réaliser les objectifs relatifs à l'eau de boisson et à l'assainissement aux niveaux les plus élémentaires.

33. De 1990 à 2006, dans les pays en développement, 1,1 milliard de personnes ont obtenu accès à des toilettes, des latrines et d'autres formes d'assainissement amélioré. Toutefois, 1,4 milliard de personnes supplémentaires devront avoir accès à de tels services d'ici à 2015 pour que l'objectif soit atteint. En 2006, 2,5 milliards de personnes à travers le monde étaient encore privées de services d'assainissement. La situation est particulièrement difficile en Asie du Sud, où 580 millions de personnes n'ont pas accès à des services d'assainissement améliorés.

34. En Asie du Sud, le nombre de personnes utilisant des installations améliorées devra avoir doublé par rapport à 2006 pour atteindre l'objectif fixé d'ici à 2015. L'Afrique subsaharienne doit également relever de grands défis. L'objectif quantitatif établi consiste à fournir des services d'assainissement améliorés à 63 % de la population de la région, soit environ 370 millions de personnes de plus que les 242 millions de personnes qui, selon les estimations, utilisaient de tels services en 2006.

35. Alors qu'elles affichaient les taux d'assainissement les plus faibles en 1990, l'Asie du Sud et l'Afrique subsaharienne ont fait des progrès remarquables. En Asie du Sud, la population qui utilise des installations sanitaires améliorées a plus que doublé depuis 1990; en Afrique subsaharienne, elle a augmenté de plus de 80 %. Les personnes privées de toute forme d'installation sanitaire n'ont d'autre recours que de déféquer dans des espaces ouverts, souvent accessibles au public. Cette pratique met en danger non seulement la santé des personnes concernées et celle de leurs familles, mais aussi celle des personnes vivant à proximité, même si ces dernières utilisent des installations améliorées. De plus, la recherche d'endroits où déféquer dans l'intimité met parfois les filles et les femmes en danger. Dix-huit pour cent de la population mondiale, soit 1,2 milliard de personnes, pratiquent la défécation à l'air libre. La plupart de ces personnes (87 %) vivent en zone rurale. Dans les zones rurales des régions en développement, plus d'un habitant sur trois n'a accès à aucun service d'assainissement. L'Asie orientale fait exception : la pratique de la défécation à l'air libre y est en effet moins courante en zone rurale qu'en zone urbaine.

36. L'eau, l'assainissement et l'éducation en matière d'hygiène jouent un rôle essentiel dans la réduction de la pauvreté et sont le fondement d'une société saine et productive. L'action des membres et partenaires d'ONU-Eau contribue de manière significative à la réalisation des objectifs, en particulier les efforts qu'ils déploient pour réduire de moitié la proportion de la population qui n'a pas accès à l'eau potable et à l'assainissement, conformément aux cibles associées à l'objectif 7. Privées de services de santé et d'éducation, les populations concernées restent prisonnières du carcan de la pauvreté et de la maladie.

37. On trouvera ci-après un aperçu des liens entre l'eau douce et chacun des huit objectifs du Millénaire pour le développement :

Objectif 1

Réduire l'extrême pauvreté et la faim

D'ici à 2015, réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour. Plus d'un milliard de personnes survivent encore avec moins d'un dollar par jour et de nombreuses régions du monde sont encore loin d'atteindre l'objectif 1

38. Les principaux indicateurs de progrès vers la réalisation de cet objectif sont les suivants :

- a) Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour;
- b) Indice d'écart de la pauvreté (écart moyen du seuil de pauvreté inférieur à un dollar par jour en parité du pouvoir d'achat);

c) Part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale.

39. D'après le *Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau de 2009*, les problèmes de pauvreté sont inextricablement liés aux problèmes ayant trait à l'eau (disponibilité, proximité, quantité et qualité). Améliorer l'accès des pauvres à l'eau pourrait contribuer de manière significative à l'éradication de la pauvreté.

40. Le temps passé à la collecte de l'eau contribue considérablement à la pauvreté. En facilitant l'approvisionnement, les projets de mise en valeur de l'eau permettent aux bénéficiaires de passer moins de temps à rechercher de l'eau pour leur famille et d'en consacrer davantage à gagner un argent dont le besoin se fait cruellement sentir ou à cultiver la terre. De plus, des personnes en bonne santé assimilent plus facilement les nutriments contenus dans les aliments que les personnes atteintes de maladies liées à l'eau, en particulier celles transmises par les parasites qui dévorent les calories des organismes dans lesquels ils s'installent.

41. L'installation de puits et de pompes offre d'importants avantages. Les eaux résiduelles sont souvent utilisées pour arroser les jardins potagers qui fournissent une source durable de légumes nécessaires pour varier l'alimentation. Les spécialistes du développement encouragent également l'utilisation de latrines à compost, solution gratuite, viable et durable, préférable aux engrais, onéreux et souvent polluants.

Réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim

42. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), quelque 840 millions de personnes souffrent encore de sous-alimentation. L'augmentation rapide de la population mondiale ne fait qu'accentuer le problème.

43. Il ressort du *Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau de 2009* qu'un grand nombre de personnes sous-alimentées vivent dans des zones rurales où l'environnement est dégradé ou dans des taudis urbains. La guerre et les catastrophes naturelles, notamment les inondations et les sécheresses, sont les principales causes de sous-alimentation.

44. Les principaux indicateurs de progrès vers la réalisation de cet objectif sont les suivants :

a) Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans;

b) Proportion de la population n'atteignant pas l'apport calorique minimal.

45. Pour faire reculer la famine, le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau recense trois défis à relever : répondre aux besoins essentiels, mettre l'eau en valeur et assurer l'approvisionnement alimentaire. Parmi les documents et données complémentaires, on citera le rapport de la Banque asiatique de développement sur le troisième Forum mondial de l'eau, tenu en mars 2003, qui examine la question de l'eau et de la pauvreté et le *Rapport sur le développement humain* de 2003, publié par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

46. L'Organisation des Nations Unies organise deux manifestations annuelles sur ce thème : la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté et la Journée mondiale de l'alimentation, célébrées respectivement chaque année le 17 octobre et 16 octobre. La disponibilité de l'eau et l'accès à l'eau sont au cœur des messages transmis dans le cadre de ces deux journées.

Objectif 2

Rendre l'enseignement primaire universel

D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

47. Les principaux indicateurs de progrès vers la réalisation de cet objectif sont les suivants :

- a) Taux net de scolarisation dans le primaire;
- b) Proportion d'élèves commençant la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire;
- c) Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans.

48. Améliorer l'accès des pauvres à l'eau peut contribuer à relever considérablement le taux de fréquentation scolaire, en particulier parmi les filles.

49. Les principaux défis recensés dans ce domaine par le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau sont les suivants : répondre aux besoins fondamentaux et établir une base de connaissances.

50. Parmi les autres publications ayant trait à ces questions, on citera notamment le *Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous* publié par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), qui évalue les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs relatifs à l'éducation établis par la communauté internationale, et le *Rapport sur le développement humain*, publié par le PNUD, qui passe en revue les progrès fait vers la réalisation de cet objectif dans tous les pays.

51. Les Nations Unies, qui célèbrent la Journée internationale de l'alphabétisation chaque année le 17 octobre, ont déclaré la période allant de 2003 à 2012 Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation. Les questions relatives à la disponibilité de l'eau et à l'accès à l'eau font partie intégrante des messages transmis à l'occasion de cette journée.

52. Néanmoins, environ 113 millions d'enfants en âge d'être scolarisés, dont quelque 60 % de filles, ne vont pas à l'école. Selon le *Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau*, des facteurs liés à l'eau, notamment la nécessité de collecter l'eau nécessaire à la famille, jouent un rôle important dans la fréquentation scolaire. Le temps passé à porter de l'eau et les problèmes de santé éloignent les enfants, en particulier les filles, de l'école. L'absence d'installations sanitaires adaptées dans les établissements scolaires retient également les filles d'aller à l'école, surtout pendant leurs menstruations. Un accès facile à une eau propre et à des installations sanitaires améliorées dans les écoles fait gagner du temps aux

enfants et leur offre un environnement adapté; il permet également de recruter et de retenir des enseignants qualifiés.

Objectif 3

Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard

53. Les deux tiers des personnes analphabètes dans le monde sont des femmes et le taux d'emploi des femmes ne représente que les deux tiers de celui des hommes. Il a pourtant été démontré que les initiatives liées à l'eau, notamment les projets de développement agricole, ont un taux de réussite plus élevé lorsque des femmes y participent.

54. D'après le *Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau*, beaucoup de filles ne sont pas scolarisées parce qu'elles doivent collecter l'eau nécessaire à leur famille et parce que les écoles sont dépourvues de latrines séparées pour les filles.

55. Les principaux indicateurs de progrès vers la réalisation de cet objectif sont les suivants :

- a) Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur;
- b) Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes;
- c) Proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole;
- d) Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national.

56. Les principaux défis recensés dans ce domaine par le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau sont les suivants : répondre aux besoins fondamentaux et établir une base de connaissances.

57. Au nombre des publications ayant trait à ces questions figure notamment le *Rapport sur le développement humain*, publié par le PNUD, qui passe en revue les progrès accomplis vers la réalisation de cet objectif dans tous les pays.

58. Parmi les manifestations connexes, on citera la Journée internationale de la femme, célébrée chaque année le 8 mars.

59. Les spécialistes du développement s'entendent sur le fait qu'il est indispensable que les femmes participent activement à tous les stades des projets locaux. Les femmes sont les mieux placées pour choisir l'endroit idéal pour installer les futurs points d'eau : elles connaissent bien les sources d'eau locales et seront les principales utilisatrices des points d'eau en question. Elles assument souvent un rôle d'éducatrice pour les questions d'hygiène car elles peuvent parler librement avec les autres femmes. La participation des femmes aux projets de développement renforce leur position et leur statut dans la société.

Objectif 4

Réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

60. Quelque 11 millions d'enfants âgés de moins de 5 ans meurent chaque année, le plus souvent de maladies évitables. Les enfants sont les principales victimes des maladies liées à l'eau. D'après le *Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau*, en 2001, 70 % (soit 1,4 million) du nombre total de personnes décédées des suites de maladies diarrhéiques étaient des enfants.

61. Les principaux indicateurs de progrès vers la réalisation de cet objectif sont les suivants :

- a) Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans;
- b) Taux de mortalité infantile;
- c) Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole.

62. Le principal défi recensé dans ce domaine par le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau consiste à répondre aux besoins fondamentaux des enfants de moins de 5 ans. Au nombre des publications ayant trait à ces questions figure notamment le rapport intitulé *Situation des enfants dans le monde*, publié chaque année par l'UNICEF. Parmi les manifestations connexes, on citera la Journée mondiale de la santé, célébrée chaque année le 7 avril. Les enfants sont plus vulnérables face aux maladies liées au manque d'eau, à la saleté de l'eau et à l'absence de services d'assainissement. La diarrhée détient le triste record du nombre de victimes parmi les enfants des pays en développement, où 5 000 enfants meurent chaque jour de maladies liées à l'eau. Lorsque des projets de développement permettent d'améliorer l'hygiène et l'accès à une eau salubre et à des services d'assainissement, la santé des enfants s'améliore également. Les enfants ont en outre davantage de temps pour aller à l'école ou, tout simplement, pour jouer.

Objectif 5

Améliorer la santé maternelle

Réduire de trois quarts, d'ici à 2015, le taux de mortalité maternelle

63. Dans les pays en développement, dont beaucoup ont mis en place des programmes de maternité sans risques, une femme sur 48 meurt encore pendant l'accouchement. L'accès à une eau salubre et à des services d'assainissement est essentiel pour réduire le taux de mortalité maternelle.

64. Les principaux indicateurs de progrès vers la réalisation de cet objectif sont les suivants :

- a) Taux de mortalité maternelle;
- b) Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié.

65. Dans les pays en développement, les femmes enceintes doivent continuer à approvisionner la famille en eau et ne sont pas en mesure de respecter les règles d'hygiène élémentaires, faute de disposer des installations sanitaires requises. Après

l'accouchement, les femmes n'ont souvent pas la possibilité de faire leur toilette, ni celle de leur bébé. L'accès à une eau salubre et à des installations sanitaires aide les femmes à réduire les risques de maladies ou de décès, pour elles-mêmes et pour leurs bébés.

Objectif 6

Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

D'ici à 2015, avoir arrêté et commencé à inverser la progression du VIH/sida

66. Plus d'un milliard de personnes dans le monde n'ont pas accès à une eau salubre et plus de 2 milliards sont privées de services d'assainissement adéquats. L'eau potable et les services d'assainissement de base contribuent à prévenir les maladies liées à l'eau, notamment les maladies diarrhéiques mortelles. Une meilleure gestion de l'eau permet également de réduire les risques de transmission du paludisme et de la dengue.

67. Les recherches effectuées dans le domaine du développement ont montré que l'eau salubre et l'assainissement sont bénéfiques aux personnes atteintes du VIH/sida. Les personnes qui contractent une maladie liée à l'eau ont très souvent un système immunitaire affaibli, ce qui les rend plus vulnérables au VIH et aux maladies liées au sida. De même, les personnes qui vivent avec le VIH sont moins bien armées pour lutter contre les maladies liées à l'eau.

68. À l'échelle mondiale, 40 millions de personnes sont actuellement infectées par le VIH. Certains pays, dont le Brésil, ont montré que la tendance pouvait être inversée. Les personnes affaiblies par le VIH/sida sont susceptibles de souffrir plus que les autres de la pénurie d'eau salubre et de l'absence de services d'assainissement, d'autant plus que la diarrhée et les dermatoses sont deux des infections les plus répandues.

69. Les principaux indicateurs de progrès vers la réalisation de cet objectif sont les suivants :

- a) Taux de prévalence du VIH chez les 15 à 24 ans;
- b) Rapport entre l'utilisation de préservatifs et d'autres méthodes de contraception;
- c) Nombre d'enfants orphelins du sida.

D'ici à 2015, avoir arrêté et commencé à inverser la progression du paludisme et d'autres maladies

70. Le paludisme est une maladie à transmission vectorielle liée à l'eau qui tue plus d'un million de personnes par an, dont 90 % en Afrique subsaharienne, selon le *Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau*. On dénombre chaque année au moins 300 millions de cas graves, chiffre d'autant plus regrettable qu'il existe des moyens de prévention simples et efficaces.

71. Les principaux indicateurs de progrès vers la réalisation de cet objectif sont les suivants :

- a) Incidence du paludisme et taux de mortalité due à cette maladie;

- b) Proportion de la population vivant dans les zones à risque de paludisme qui prend des mesures efficaces de prévention et de traitement de la maladie;
- c) Incidence et prévalence de la tuberculose et taux de mortalité due à cette maladie;
- d) Proportion de cas de tuberculose décelés et soignés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation.

72. Les principaux défis recensés dans ce domaine par le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau consistent à répondre aux besoins fondamentaux et à protéger les écosystèmes.

Objectif 7

Préserver l'environnement

73. La cible associée à l'objectif 7, à savoir : réduire de moitié le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau et aux services d'assainissement, est au cœur de la plupart des stratégies et activités opérationnelles des membres et partenaires d'ONU-Eau, dont beaucoup s'attachent, en collaboration avec les organisations partenaires locales, à aider les populations des pays les plus pauvres à accéder à l'eau et à l'assainissement d'ici à 2010.

74. Les efforts menés dans ce domaine sont centrés sur les pays d'Afrique subsaharienne et d'Asie du Sud qui, à eux seuls, représentent 30 % de la population mondiale privée d'eau salubre et 40 % de la population mondiale n'ayant pas accès aux services d'assainissement. En collaboration avec les parties prenantes locales, les membres et partenaires d'ONU-Eau veillent à l'utilisation des technologies appropriées et à la formation des collectivités pour inscrire dans la durée les projets mis en place.

75. Un autre élément essentiel de la stratégie adoptée est de veiller à ce que tous les futurs projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement appuyés par les membres et partenaires d'ONU-Eau luttent contre l'épuisement et la contamination des ressources en eau en prévoyant une gestion intégrée et adaptée de ces dernières.

D'ici à 2015, intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance à la déperdition des ressources naturelles

76. Les ressources naturelles sont plus que jamais menacées : à titre d'exemple, quelque 50 % des zones humides du monde ont disparu depuis 1900. Il faut adopter des politiques rationnelles pour préserver durablement les écosystèmes de notre planète.

77. Les principaux indicateurs de progrès vers la réalisation de cet objectif sont les suivants :

- a) Proportion de zones forestières;
- b) Ratio de la superficie protégée pour maintenir la diversité biologique par rapport à la superficie totale;
- c) Énergie consommée (en kilogrammes d'équivalent pétrole) par dollar de produit intérieur brut (parité du pouvoir d'achat);

- d) Émissions de dioxyde de carbone par habitant et consommation de chlorofluorocarbones appauvrissant la couche d'ozone;
- e) Proportion de la population utilisant des combustibles solides.

Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à l'eau potable

78. Un milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau potable et 2,4 millions n'ont pas accès à des services d'assainissement adéquats. Pour atteindre la cible susmentionnée, il faudrait que, d'ici à 2015, 1,5 milliard de personnes, soit 100 millions de personnes par an (ou 274 000 personnes par jour) obtiennent accès à un approvisionnement en eau amélioré.

79. Le principal indicateur de progrès vers la réalisation de cet objectif est la proportion de la population (urbaine et rurale) ayant accès de façon durable à une eau de meilleure qualité.

Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis

80. Selon ONU-Habitat, près d'un milliard de personnes vivent actuellement dans des taudis, essentiellement dans les pays en développement où cette catégorie représente 40 % de la population urbaine. Ce chiffre pourrait doubler pour atteindre 2 milliards de personnes d'ici à 2020. Le problème des taudis est particulièrement préoccupant dans la mesure où leurs habitants ont rarement accès à une eau salubre et potable ou à des services d'assainissement adéquats.

81. Les principaux indicateurs de progrès vers la réalisation de cet objectif sont les suivants :

- a) Proportion de la population urbaine ayant accès à des services d'assainissement améliorés;
- b) Proportion de ménages ayant accès à la sécurité d'occupation de leur logement (à titre de propriétaire ou de locataire).

82. Les principaux défis recensés dans ce domaine par le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau sont les suivants : protéger les écosystèmes; répondre aux besoins fondamentaux; et l'eau et les villes.

83. Au nombre des publications ayant trait à ces questions figurent notamment les rapports intitulés « Évaluation des écosystèmes pour le millénaire », publiés par l'OMS, qui examinent les liens intrinsèques entre les écosystèmes et le bien-être des populations, et évaluent la situation sanitaire à travers le monde.

84. Parmi les manifestations connexes, on citera la Journée mondiale de l'environnement et la Journée mondiale de l'eau, célébrées chaque année respectivement le 5 juin et le 22 mars.

Objectif 8

Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire

85. Cet objectif suppose un engagement en faveur de la bonne gouvernance, du développement et de la réduction de la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international.

Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés

86. Cet objectif suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés, l'application du programme renforcé d'allégement de la dette des pays pauvres très endettés et l'annulation des dettes publiques bilatérales, ainsi que l'octroi d'une aide publique au développement (APD) plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté. D'après le *Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau*, la réalisation de l'objectif relatif à l'eau de boisson représentera des dépenses considérables pour tous les pays, comprises entre 10 et 30 milliards de dollars des États-Unis par an, en plus des montants déjà engagés.

87. Les principaux indicateurs de progrès vers la réalisation de cet objectif sont les suivants :

- a) APD reçue par les pays en développement sans littoral en pourcentage de leur revenu national brut;
- b) APD reçue par les petits États insulaires en développement en pourcentage de leur revenu national brut.

Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement tolérable à long terme

88. Dans de nombreux pays en développement, les dépenses engagées pour le service de la dette sont supérieures à celles consacrées aux services sociaux, ce qui fait peser un lourd fardeau sur leurs capacités de développement.

89. Selon le *Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau*, au cours de ces 10 dernières années, de nombreux gouvernements préoccupés par la dette et la réduction des déficits ont réduit considérablement leurs dépenses en faveur des infrastructures et services liés à l'environnement.

90. Les principaux indicateurs de progrès vers la réalisation de cet objectif sont les suivants :

- a) Proportion du total des importations des pays développés (en valeur, et à l'exclusion des armes) en provenance des pays en développement et des pays les moins avancés qui sont admises en franchise de droits;
- b) Droits de douane moyens appliqués par les pays développés aux produits agricoles, textiles et vêtements en provenance des pays en développement;

c) Estimation des subventions agricoles versées par les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques en pourcentage de leur produit intérieur brut;

d) Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales;

e) Nombre total de pays ayant atteint leurs points de décision dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et nombre total de pays ayant atteint leurs points d'achèvement (cumulatif);

f) Allègement de la dette annoncé au titre de l'Initiative PPTE (en dollars des États-Unis);

g) Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services.

En coopération avec les pays en développement, créer des emplois décents et productifs pour les jeunes

91. Le principal indicateur de progrès vers la réalisation de cet objectif est la réduction du taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans, par sexe et au total.

En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les nouvelles technologies, en particulier les technologies de l'information et des communications (TIC), profitent au plus grand nombre

92. Les principaux indicateurs de progrès vers la réalisation de cet objectif sont les suivants :

a) Nombre de lignes fixes et d'abonnés à un service de téléphonie mobile pour 100 habitants;

b) Nombre d'ordinateurs individuels et d'utilisateurs d'Internet pour 100 habitants.

93. Les TIC peuvent contribuer considérablement au renforcement des capacités et des connaissances dans le domaine de l'eau. D'après le *Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau*, environ 45 000 cours d'apprentissage en ligne, dont 30 dans le domaine de l'hydrologie et des ressources en eau, sont actuellement disponibles dans le monde entier.

94. Les principaux défis recensés dans ce domaine par le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau ont notamment trait aux questions suivantes : l'eau et les villes, répondre aux besoins fondamentaux, mettre en valeur l'eau, gérer l'eau, garantir l'approvisionnement en nourriture et constituer une base de connaissances.

95. Il est urgent d'agir, pourtant les questions relatives à l'eau et à l'assainissement sont trop souvent négligées dans les stratégies de développement, alors que les collectivités répètent régulièrement qu'elles font partie de leurs principales priorités. Pour parvenir à réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population n'ayant pas accès de façon durable à l'eau et aux services d'assainissement, il faudrait doubler le montant total des investissements dans ce domaine à l'échelle mondiale.

96. Les membres et partenaires d'ONU-Eau s'attaquent aux problèmes liés à l'eau et à l'assainissement en mettant en œuvre des projets destinés à aider les acteurs nationaux à mettre en place et gérer les systèmes d'approvisionnement en eau et les services d'assainissement, en particulier en Afrique, en Asie et dans la région du Pacifique, et en faisant campagne pour que les décideurs et les spécialistes du développement adoptent une approche plus intégrée du développement qui reconnaisse le rôle vital que jouent l'eau et l'assainissement dans la réduction de la pauvreté.

97. Dans les zones rurales, les technologies que les membres et partenaires d'ONU-Eau recommandent le plus souvent aux partenaires nationaux sont les puits creusés à la main, les puits tubulaires ou les trous de sonde atteignant les eaux souterraines. Dans la mesure du possible, il est recommandé de remettre en état les puits hors service, solution plus rentable que la construction de nouveaux puits. Les puits sont scellés de manière hygiénique et équipés de pompes adéquates que la population locale est formée à entretenir et à réparer elle-même, avec l'aide d'ingénieurs en cas de problème grave.

98. Lorsque les eaux souterraines sont inaccessibles ou peu abondantes, la collecte des eaux de pluie peut être une solution viable ou servir de source d'approvisionnement d'appoint. Les eaux de pluie sont généralement collectées à partir des toits, avant d'être filtrées et stockées dans des citernes. Dans les régions montagneuses, les sources peuvent être protégées et des dispositifs de drainage par gravité sont utilisés pour entraîner l'eau en aval vers un réseau de citernes de stockage et de bornes-fontaines.

99. Dans les zones urbaines où il existe déjà un réseau d'approvisionnement en eau, les membres et partenaires d'ONU-Eau et les organisations homologues facilitent souvent les négociations entre les autorités nationales et les autorités locales ou les compagnies de distribution d'eau pour étendre les réseaux de distribution et construire des bornes-fontaines qui puissent être gérées par les collectivités elles-mêmes.

100. Une fois qu'elles ont accès à l'eau salubre, à l'assainissement et à l'éducation en matière d'hygiène, les populations peuvent échapper au piège de la pauvreté liée au manque d'eau et à l'absence de services d'assainissement. Libérées de la longue corvée de la collecte d'eau et du fléau des maladies liées à l'eau, elles peuvent consacrer leur temps et leur énergie à des activités plus productives et tout simplement profiter de la vie. Les femmes ont davantage de temps pour gagner de l'argent en travaillant, cultiver des denrées alimentaires, et cuisiner pour leurs enfants, ce qui est bon pour les revenus, le régime nutritif et la santé de la famille. Les enfants ont, quant à eux, plus de temps pour participer aux tâches domestiques et pour étudier, ce qui améliore leurs perspectives d'avenir.

101. De plus, les ménages constatent souvent un allègement du fardeau financier qui pèse sur eux, étant donné qu'ils dépensent moins en frais médicaux grâce au recul des maladies liées à l'eau. Les familles sont également moins angoissées, jouissent d'un meilleur statut social et ont une meilleure image d'elles-mêmes; elles ont aussi plus de temps pour observer rites religieux et coutumes.

V. Préparer l'avenir

102. La dernière année de la Décennie « L'eau, source de vie » coïncide avec l'échéance fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, à savoir 2015. Il est désormais évident que le présent examen à mi-parcours donne aux décideurs des États Membres l'occasion de se projeter au-delà de 2015 et de tenir compte des populations démunies qui n'étaient pas visées par les objectifs, ainsi que des populations des pays qui n'ont pas atteint les objectifs fixés.

103. Quelle que soit l'issue du sommet de 2010 sur les objectifs du Millénaire pour le développement et indépendamment des objectifs que la communauté internationale adoptera par la suite pour réduire la pauvreté, les États Membres devraient envisager d'adopter des objectifs spécifiques et plus ambitieux dans le domaine de l'eau et de l'assainissement; des objectifs qui tiennent compte non seulement des populations non visées par les objectifs actuels, mais qui tendent également à donner accès à l'eau et aux services d'assainissement à l'ensemble de la population. Ce serait le moyen le plus économique, le plus digne et le plus efficace de réaliser les objectifs, plus larges, de développement.

104. Au moment d'établir les objectifs liés à l'examen à mi-parcours de la Décennie de l'eau, il est indispensable de tenir compte non seulement des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire, et des mesures à prendre pour accélérer les progrès, mais aussi de s'interroger sur les mesures supplémentaires à prendre pour répondre aux aspirations générales énoncées dans la Déclaration du Millénaire, qui n'ont toujours pas été réalisées 10 ans plus tard.
